

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**(Un Peuple-un But-une Foi)**



.....  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE  
L'EQUIPEMENT RURAL**

\*\*\*\*\*  
**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET  
INDUSTRIEL DU SENEGAL (SODAGRI)**



## **BILAN DES ACTIVITES DE 2014**

**JUIN 2015**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 000 F CFA**  
**SIEGE SOCIAL : Immeuble Fondation FAHD – 9<sup>e</sup> Etage - Bd Djily Mbaye x Rue Macodou Ndiaye**  
**RC. 7811 B 74 – CC. 021402/G – NINEA. 0015520 0A3**  
**Tél. : (221) 33 821.04.26 – Fax : (221) 33 822.54.06 - BP. 222 – DAKAR (République du Sénégal)**  
**E-mail : [sodagri@orange.sn](mailto:sodagri@orange.sn)**

## INTRODUCTION

L'année 2014 de la SODAGRI correspond à la mise en œuvre du Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Les objectifs sectoriels devraient donc épouser pleinement ceux dudit programme.

Dans le même temps, la finalisation de l'évaluation de la 5<sup>ème</sup> Lettre de Mission (LM5) est en cours. Elle devrait aboutir à l'élaboration de la LM6 pour les rendre plus conformes aux nouvelles orientations de la politique agricole.

Au niveau du Bassin de l'Anambé, la double culture a été de mise avec des campagnes de contre saison 2013/2014 et d'hivernage 2014.

Toutefois, il reste utile de signaler que la campagne agricole a été globalement ponctuée par les événements ci-après :

- un retour de la CNCAS afin d'accompagner la production en hivernage dans le Bassin de l'Anambé. Il s'est agi de satisfaire les besoins de financement de campagne de la FEPROBA d'un montant d'environ 112 millions FCFA ;
- une pluviométrie déficitaire par rapport à l'année précédente. En effet, des quantités d'eau très faibles ont été, à l'image de toute la sous-région, enregistrées dans le Bassin de l'Anambé ;
- une mise en place à temps opportun des intrants subventionnés (semences, engrais)

Les engrais consommés (tableau) pour la production de riz de contre saison proviennent du reliquat de l'hivernage 2013.

- une orientation forte vers l'autosuffisance en riz.

## I. LE BILAN DES ACTIVITESDE 2014

### I.1 Bilan de la campagne agricole 2014

#### I.1.1 Campagne de contre-saison 2014

Dans le cadre de sa mission d'appui au développement rural intégré, la SODAGRI a piloté la campagne de contre saison 2014. Celle-ci a été précédée d'une campagne hivernale marquée par une bonne pluviométrie mise en évidence par le déversement du barrage du Confluent et ayant occasionné de bons rendements pour les producteurs ayant récolté leurs parcelles à temps.

La contre saison 2014 a été essentiellement porté par la SODEVOL et a concerné une superficie de 246,7 hectares au niveau du secteur G.

Pour mener à bien la campagne, un ensemble de mesures organisationnelles et techniques ont été prises.

#### ➤ Dispositif organisationnel

Sur le plan organisationnel, des réunions de sensibilisation ont régulièrement été tenues pour partager avec les responsables des producteurs les modalités du déroulement de la campagne. Les discussions portaient généralement sur la mise en place des intrants, le respect des itinéraires techniques de production et du calendrier cultural en vue d'éviter le chevauchement des campagnes.

Il a été aussi procédé à un redéploiement des Conseillers Agricoles pour garantir un bon suivi des activités.

Par ailleurs, la campagne de contre saison s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Absence de crédit de campagne des institutions financières (CNCAS, PMIA, CMS, etc) ;
- Mise en place des intrants subventionnés en quantités suffisantes (100 Tonnes de NPK, 80 Tonnes d'Urée et 48 tonnes de semences);
- Prise en charge de la redevance en eau des producteurs de l'Union par la SODEVOL à hauteur de 86 ha.

#### ➤ Dispositif technique

Dans cette phase préparatoire, il a également été déterminé le coût hydraulique à la parcelle estimé à 111 375 FCFA.

**Commenté [D1]:** Quantités enlevées par les producteurs afin d'apprécier le niveau de satisfaction de la demande

La mise en valeur des parcelles a donné les résultats suivants

Tableau : Résultats de la mise en valeur

	Emblavure (ha)	Superficie à maturité (ha)	Superficie Récoltée (ha)	Rendement* (t/ha)	Productions (t)
<b>OBJECTIFS</b>	400			5,5	2200
<b>REALISATIONS</b>	246,2	236,25	140,4	5,4	758

\*Rendement moyen

Commentaires :

- L'objectif d'emblavure de 400 ha est calé à celui défini dans le volet riz du PRACAS ;

Le niveau d'emblavures réalisé est d'environ 61%. Cette situation pourrait être imputable à l'absence de crédit, au problème de mobilisation de la redevance en eau, au démarrage tardif de la campagne entre autres (les semis, initialement prévus entre le 15 janvier et le 15 février, se sont poursuivis jusqu'à la mi-mars pour certains producteurs.)

- En définitive, 95,85 ha n'ont pas été récoltés malgré un objectif de rendement réalisé à 98,18%. Les raisons sont diverses et on peut citer, l'enherbement de certaines parcelles, l'inaccessibilité de certaines parcelles par les machines de récoltes due à l'installation précoce des pluies ; apparition du riz rouge dans certaines parcelles, la divagation des animaux et la forte présence des oiseaux granivores qui ont causé d'importants dégâts. La réaction de la Direction de la Protection des Végétaux a été très tardive (08 mai 2014) malgré une interpellation de la SODAGRI à la date du 27 mars 2014.

- Le rendement moyen pour cette campagne concernant le riz est de l'ordre de 5,4 T/ha avec des pics variant entre 3,64 et 7,28 T/ha pour une production de 758 tonnes. Ces résultats sont obtenus suite à l'analyse des carrés de rendement après extrapolation sur la superficie récoltée et en tenant compte des différentes règles de l'échantillonnage.

- La fertilisation des parcelles est à 91.6% pour le triple 15 et l'urée, ceci dans le contexte défavorable dans lequel s'est déroulée la campagne de contre-saison 2014.

Tableau : Engrais consommés CS 2014-2015

Rubrique	Quantités mises en place (T)	Quantité consommée (T)
15-15-15	100	28,95
Urée	80	35,44

### ➤ Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées pendant le déroulement de la campagne ont, pour l'essentiel, trait à l'organisation de l'irrigation. En effet, les tours d'eau ont connu des perturbations du fait :

- de l'état des aménagements (ensablement des canaux, défaut de planage des parcelles, etc.) ;
- des pannes au niveau de la station de pompage ; lesquelles ont parfois perturbé la tenue correcte des arrosages ;
- des mauvaises pratiques des exploitants (diguettes rompues, bouchage des arroseurs voisins, etc.) ;
- du manque d'application des normes techniques requises pour l'obtention de bons rendements par certains producteurs ;
- de l'insuffisance du nombre d'aiguadiers pour le suivi des irrigations

Malgré la complexité de la mise en œuvre de la campagne, la contre saison 2013/2014 a été menée jusqu'à son terme.

#### 1.1.2 Bilan de la campagne d'hivernage 2014

##### *a) Production de paddy*

Pour bien conduire cette campagne au niveau des aménagements hydroagricoles, une stratégie globale de mise en œuvre de la campagne a été élaborée. Les mesures suivantes ont été déroulées :

- la tenue d'une réunion de préparation de la campagne en mai 2014 avec la participation conjointe de la SODAGRI et de la FEPROBA à l'issue de laquelle de fortes résolutions ont été prises ;
- la tenue de réunions de sensibilisation des producteurs sur les calendriers culturels, les normes techniques à respecter, les conditions de mise en œuvre de la campagne agricole ;
- le déroulement d'un programme d'information et de communication à travers les radios communautaires du Département de Vélingara ;
- la tenue de réunions hebdomadaires de la Division Appui au Développement Rural (DADR) pour évaluer l'évolution de la campagne, décliner les mesures à prendre et apporter les correctifs nécessaires. Des rapports hebdomadaires de Suivi de la campagne ont été mis à la disposition de la Direction Technique pour exploitation/validation et transmission à la Direction Générale

Les objectifs d'emblavures qui en sont ressortis sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau : Objectifs de mise en valeur

SPECULATIONS	PERIMETRES AMENAGES HIV 2014		
	Superficie (ha)	Rdt (T/ha)	Production attendue(T)
Riz	3000	5	15000
Diversification (maïs, mol/sorgho, Maraichage, coton, Arachide.)	500	-	-
<b>Total</b>	<b>3500</b>		

La mise en valeur en riz, produit stratégique pour le Sénégal, donne les résultats suivants en termes d'emblavures, de rendement et de production par rapport aux prévisions.

Tableau : Réalisations en riz

	Emblavure (ha)	Superficie à maturité (ha)	Superficie Récoltée (ha)	Rendement* (t/ha)	Productions (t)
<b>OBJECTIFS</b>	3000			5	15 000
<b>REALISATIONS</b>	1613,15	1550,9	1440,16	4,6	6624,74
<b>Taux%</b>		<b>95%</b>	<b>93%</b>		

**NB :** À la date 14 janvier 2015, les récoltes sont terminées dans tous les secteurs.

Une irrigation d'appoint a pu être organisée sur 90 ha (total de 205 ha - optimum) afin de combler le gap hydrique observé dans certains secteurs du périmètre aménagé.

En définitive, la récolte s'est déroulée avec une lenteur inquiétante. Seule une superficie correspondant à moins de 45% des emblavures totales a pu être récoltée à la date du 20 décembre 2014.

Tous ces éléments ont eu une incidence négative sur la production. En effet, le rendement moyen en riz est de 4,6 T/ha avec des pics haut de 8T /ha et bas de 2T/ha.

#### ✓ Difficultés rencontrées

##### - Le crédit agricole

Le retour de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) dans le financement de la riziculture irriguée dans le Bassin de l'Anambé est lié à un ensemble de facteurs favorables au premier rang desquels figure l'arrivée de nouveaux dirigeants à la tête de la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA). A cela s'ajoute, la nomination à la tête de la

SODAGRI d'un Directeur Général très engagé pour redorer l'image de la Société et relancer la production rizicole au niveau des aménagements hydroagricoles.

Absente du Bassin de l'Anambé depuis 2005, le retour de la CNCAS a été très salubre pour les producteurs dans le financement de la riziculture car ces derniers n'ont pas les moyens matériels et financiers pour faire face aux différentes charges de production du riz.

Après des négociations très fructueuses avec la CNCAS, la FEPROBA, avec l'appui de la Direction Technique a obtenu à sa demande un financement d'un montant de cent douze millions (112 000 000) FCFA, correspondant à 556,1 ha. Cela a facilité la mise en place des cultures malgré une pluviométrie autant erratique que hasardeuse.

Ce crédit est accordé avec des modalités d'octroi. Il s'agit plus précisément du fait que le financement sera porté par les Unions Hydrauliques et au nom des producteurs individuels, membres des GIE. De même, la FEPROBA, après avoir ouvert un compte au niveau de la CNCAS avait versé un montant de 5 millions de FCFA représentant une avance sur les impayés de 15 millions de FCFA des producteurs autochtones. Cette somme a été prélevée du versement de 30 millions de FCFA que le PAM avait effectué au profit de la FEPROBA pour l'achat de 200 tonnes de paddy à la fin de la campagne hivernale 2013/2014.

#### **- Le matériel agricole**

L'une des grandes faiblesses en termes d'exploitation dans le Bassin de l'Anambé est l'insuffisance et la vétusté du matériel agricole. L'inventaire du matériel agricole disponible (COGEMA et Privés) est fait ci-après. La base de la réflexion tourne autour de l'appréciation de sa fonctionnalité et sa performance notamment en termes d'hectares de travail par jour.

Toutefois, force est de constater que la récolte s'est déroulée avec une lenteur inquiétante. Cela s'explique par l'insuffisance et le caractère non performant des moissonneuses batteuses disponibles dans le Bassin de l'Anambé. (Voir Annexe)

Il reste utile de préciser que les équipements appartenant aux privés traitent non seulement les parcelles des propriétaires de manière prioritaire mais sont dimensionnés à la hauteur des besoins (emblavures) de ces derniers. Ils ne sont donc pas forcément tributaires de performances équivalentes à celles attendues dans le périmètre aménagé. En effet, les moissonneuses batteuses devraient être capables de récolter 10 ha en 8 h de travail afin que cette opération puisse se faire dans des délais acceptables.

Cela constitue un réel handicap dont les conséquences ont pour corollaires directs la hausse des pertes au champ et la baisse de la qualité donc du rendement à l'usage.

A terme, cela va sérieusement affecter la capacité de remboursement du crédit CNCAS, baisser la qualité des semences mais aussi diminuer les productions dédiées à la subsistance des communautés exploitantes.

**- Etat de l'exploitabilité et mise en valeur des Aménagements :**

Le tableau ci-après donne la situation des aménagements en termes de potentiel exploitable et de superficies exploitées en 2014. Il en ressort que 51% de la superficie affectée n'a pas été exploitée.

Tableau : Situation du périmètre aménagé

Secteurs	Aménagées (ha)	Exploitable (ha) **	Exploitées (ha)
<b>1</b>	285	83,4	50,53
<b>2</b>	1080	663	349,5
<b>3</b>	250	250	171,9
<b>4</b>	850	664	543,9
<b>5</b>	1349	1265	347,05
<b>G</b>	1186	721,1	392,85
<b>Total</b>	<b>5000</b>	<b>3646,5</b>	<b>1855,73</b>

*\*\* il s'agit bien de la superficie exploitable en hivernage*

Les objectifs d'emblavures de 3 500 ha dans le périmètre aménagé ont été fixés d'un commun accord entre la FEPROBA et la SODAGRI lors de la réunion de préparation de la campagne. Cela a été fait sur la base de la superficie exploitable (3646 ha) conjuguée à l'engagement des parties prenantes d'atteindre les objectifs fixés dans le PRACAS.

Toutefois, un ensemble de facteurs, surtout exogènes, est venu s'interposer à l'atteinte des résultats escomptés : la première pluie utile dans le périmètre aménagé a été globalement enregistrée à la date du 31 mai 2014. Il s'en est suivi une forte irrégularité dans la pluviométrie autant en termes fréquentiel que quantitatif. Elle a été en moyenne de 946,25 mm dans ladite zone.

Étant entendu que les opérations de travail du sol ne peuvent commencer qu'après un certain niveau d'humidification des parcelles et que paradoxalement, les pistes d'accès au périmètre aménagé deviennent quasi inaccessibles en cas de forte pluie, la progression des emblavures s'est faite en dents de scie.

De même, les conditions pluviométriques et l'état des parcelles (gestion de la lame d'eau) ne permettaient pas toujours un respect strict de l'itinéraire technique (épandage d'urée à temps voulu, semis à la période adéquate malgré les prescriptions de la SODAGRI entre autres).

Une irrigation d'appoint a pu être organisée sur 90 ha (total de 205 ha - optimum) afin de combler le gap hydrique observé dans certains secteurs du périmètre aménagé.



**- Mise en place Intrants**

Tableau : Situation des Intrants

Quantités réceptionnées (T)		Quantités achetées (T)		Quantités en stock (T)	
NPK	Urée	NPK	Urée	NPK	Urée
300	288,5	198,05	190,3	101,95	98,2

En plus de la SEDAB, un autre fournisseur, en l'occurrence TSE, avait reçu une notification spéciale du MAER pour mettre à disposition 200 tonnes de triple 15 dans le Bassin. Malgré quelques lenteurs pour l'opérationnalisation des opérations de cession, les producteurs ont pu s'approvisionner. Toutefois, les conditions idéales d'application du triple 15 imposent une mise à disposition en début d'hivernage pour l'atteinte d'une efficacité significative.

Le reliquat en triple 15 permettra d'assurer une fumure de fond sur une superficie de **679,7 ha**. La quantité restante en urée ne pourra, quant à elle, satisfaire les besoins pour une superficie de **491 ha**.

**En conclusion, les objectifs fixés à la SODAGRI dans le PRACAS en 2014 pour l'autosuffisance en riz ne sont pas atteints du fait des contraintes citées plus haut. Au niveau du Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé, il était attendu de la mise en valeur une production de 22000 tonnes de paddy pour un objectif d'emblavures de 400 ha de riz en Contre Saison 2013/2014 et 3500 ha en hivernage.**

**b) Programme de multiplication de semences**

En définitive, environ 400 ha de semences de base (NERICA 4, NERICA 6 et Wita 9) ainsi que 150 ha de semences de R1 ont été emblavés dans le Bassin de l'Anambé.

**□ Semences AfricaRice**

Dans le cadre de la reconstitution et de la sécurisation du capital semencier, AfricaRice et l'État du Sénégal (à travers le PNAR) ont initié un programme de multiplication de semences de pré base de NERICA 4, NERICA 6 et WITA 9. La condition de base stipulée dans le contrat liant la SODAGRI à la FEPROBA est que le remboursement se fera au taux de 1,5 afin que le programme puisse être élargi en 2015. Pour cela, 59 680 kg de semences toutes variétés confondues ont été réceptionnées. Une distribution globale de 49 280 kg a été enregistrée ; cette quantité inclut le périmètre aménagé, les vallées suivies par la SODAGRI mais aussi la dotation aux partenaires divers (PAPIL Kolda et Tambacounda, ONG 7A entre autres).

Il reste utile de préciser que l'ensemble des semences n'a pu être semé pour des raisons diverses (semences réceptionnées en fin juillet alors que l'essentiel des semenciers avaient déjà bouclé et presque exécuté leur programme de multiplication, retard dans l'enlèvement, conditions climatiques défavorables, travaux du sol déficients).

*- Situation des semences AfricaRice*

Item	Semence		Qté réceptionnée (kg)	Qté emblavée ou cédée (kg)	Qté restante (kg)	Qté au magasin (kg)	Perte stockage
1	Riz pluvial	Nérica 4	39 720	35 720	4 000	4 000	0
2	Riz pluvial	Nérica 6	2 000	1 920	80	0	80
3	Riz Irrigué	Wita 9	17 960	11 640	6 320	6 320	0
<b>Total général</b>			<b>59 680</b>	<b>49 280</b>	<b>10 400</b>	<b>10 320</b>	<b>80</b>

Sur une commande de 60 tonnes de semences, il y a eu des pertes liées au transport et à la manutention en Côte d'Ivoire de 320 kg, d'où une quantité réceptionnée égale à 59 680 kg.

*- Production brute attendue dans le Périmètre Aménagé*

	Wita 9	Nérica 6	Nérica 4	TOTAL(T)
<b>Production attendue (T)</b>	<b>398,705</b>	<b>51,600</b>	<b>125,880</b>	<b>576,185</b>

Une production brute de 576, 185 tonnes est estimée dans le Périmètre aménagé.

*- Bilan de la mise en valeur dans les vallées*

Sur une quantité de 3,360 tonnes reçues au niveau des vallées, 118 ha ont été semés et 95,5 ha récoltés (tableau.)

Tableau : Mise en valeur au niveau des vallées

Vallées	Semis (ha)	Récolte (ha)
Kouankané	35	30
Saré wogna	45	32,5
Teyel	38	33
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>95,5</b>

Le rendement moyen retenu est de **1,47 T/ha** pour une production globale de **140,4 tonnes**. Toutefois, il a été observé une grande disparité dans les moyennes de rendement au niveau des différentes vallées. Elles sont respectivement de 2,5 T/ha à Kouankané, 1 T/ha à Saré Wogna et 900 kg/ha à Teyel.

Les raisons spécifiques par site sont les suivantes :

- ❖ **Kouankané** : la proximité avec la zone d'eau a permis à la nappe d'eau de se stabiliser à un niveau appréciable. La résultante a été une satisfaction moyenne des besoins hydriques des plants contrairement aux autres vallées ;
- ❖ **Saré Wogna** : le déficit pluviométrique a eu une incidence directe sur les besoins en eau des plants et donc sur le rendement ;

- ❖ **Teyel** : l'itinéraire technique n'a pas été respecté par les producteurs dont la production a été caractérisée par une non application de triple 15 mais aussi par l'insuffisance de l'épandage d'urée avec une moyenne de 75 kg/ha. Cela a impacté négativement le rendement.

#### ❑ Programme multiplication semences FEPROBA

Ce programme est déroulé par la FEPROBA depuis 2013 ; et pour le niveau R1, le programme s'est poursuivi encore cette année.

Tableau : Production brute de semences FEPROBA

Sahel 177	Sahel 328	Sahel 159	Sahel 202	Sahel 108	Sahel 201	TCS 10	TOTAL(t)
381,735	68,485	216,545	301,950	652,590	180,450	28,350	1830,105

#### ▪ Tableau récapitulatif de la production de semences de riz dans le bassin de l'Anambé

	Wita 9	Nérica 6	Nérica 4	Sahel 177	Sahel 328	Sahel 159	Sahel 202	Sahel 108	Sahel 201	TCS 10	Total (T)
<b>II</b>	115,880	9,750	71,550	56,250	4,630	5,000					<b>263,060</b>
<b>IV</b>	203,850	4,050	38,480	70,875	63,855	23,220	22,500		22,500		<b>449,330</b>
<b>V</b>	27,000	10,800	14,850	233,55		188,325		37,800		28,350	<b>540,675</b>
<b>G</b>	51,975	27,000	1,000	21,060			279,450	614,790	157,950		<b>1153,225</b>
<b>Total</b>	<b>398,705</b>	<b>51,600</b>	<b>125,880</b>	<b>381,735</b>	<b>68,485</b>	<b>216,545</b>	<b>301,950</b>	<b>652,590</b>	<b>180,450</b>	<b>28,350</b>	<b>2406,290</b>

**En résumé, près de 2 000 tonnes de semences toutes variétés confondues sont prévues dans le Bassin de l'Anambé.**

Par ailleurs, un dispositif de recouvrement mais aussi de collecte des semences est mis en place.

En effet, de concert avec le PNAR, un rachat des semences pourra être envisagé afin d'optimiser la répartition géographique de la distribution.

## I.2 Bilan des autres activités liées à la mission d'agence du développement rural intégré et local

### I.2.1 Appui aux organisations paysannes

Durant l'année 2014, les activités d'appui aux organisations de producteurs (OP), partenaires de la SODAGRI ont couvert trois domaines principaux à savoir : la structuration, le fonctionnement et l'accompagnement. Les centres d'intérêt tels que le renforcement des capacités et la promotion du partenariat ont été développés en relation avec la cellule formation et communication.

#### a) Appui à la structuration des organisations paysannes

Dans le domaine de l'organisation des producteurs, sept (07) Groupements de Producteurs, intervenant dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, ont été appuyés dans le cadre de leur

formalisation en Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Aujourd'hui, ils disposent de documents juridiques qui devraient leur faciliter l'accès à la terre et au crédit. Dans la même dynamique, les producteurs de la Vallée de Temento qui polarise neuf (09) villages ont été organisés en GIE. Les dossiers de reconnaissance juridique de ces groupements ont été constitués et déposés au niveau de la Sous-Préfecture de Pakour pour être transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Kolda pour les besoins de la formalisation.

Par ailleurs, le processus de mise en place du Comité Interprofessionnel Régional pour le riz (CIR), des zones centre et sud, entamé, à Kaolack en février 2014, s'est poursuivi à Tambacounda en septembre 2014. Il y était question de faire l'état d'avancement des activités de mise en place du CIR. Il est ressorti que la plupart des activités prévues dans le plan d'actions de Kaolack n'a pas été réalisée. La principale contrainte est que la dispersion géographique des membres dudit comité ne facilite pas les rencontres et les échanges pour arriver à un fonctionnement normal de la structure.

En outre, le manque de ressources matérielles et financières du Comité Technique est l'autre obstacle à son fonctionnement. Pour preuve, les rencontres du Comité Technique à Kaolack et à Tambacounda ont été entièrement pris en charge par le Projet de Croissance Economique financé par l'USAID. En plus de cela, il n'y a aucun mécanisme interne (système de cotisation par exemple) qui a été mis en place pour permettre au Comité Technique de disposer de ressources pour mener à bien sa mission notamment la préparation et la tenue de l'assemblée générale constitutive du CIR.

#### ***b) Appui au fonctionnement des organisations paysannes***

Cette section relative au fonctionnement des OP a été exécutée en direction des structures paysannes en activité telles que :

- La Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) ;
- Les Unions Hydrauliques, membres de la FEPROBA ;
- L'Association des Eleveurs du Bassin de l'Anambé (ASELBA) ;
- Les Groupements de Promotion Féminine en activité.

#### ***c) Appui au fonctionnement de la FEPROBA et de ses démembrements***

Depuis la restructuration de la FEPROBA et de ses démembrements, il a été noté des améliorations dans le fonctionnement des organes de celle-ci notamment le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration. Les réunions statutaires ne sont pas régulièrement tenues conformément aux dispositions réglementaires mais elles sont convoquées à chaque fois que cela est jugé nécessaire par les responsables paysans. Ce qui est une avancée notoire par rapport aux

années précédentes marquées par une léthargie généralisée des organes et une démobilisation totale des membres à la base. Les points débattus au cours de ces rencontres portent généralement sur le partage des informations et les activités de mise en valeur des aménagements hydro agricoles.

A côté de la FEPROBA, il y a les Unions Hydrauliques dont les organes fonctionnent moins bien puisque les rencontres formelles entre les membres des bureaux exécutifs et des conseils d'administration sont quasi inexistantes. Toutefois, les Présidents des Unions et leurs plus proches collaborateurs se concertent à chaque fois qu'il y a un problème à résoudre ou une décision importante à prendre. A ce niveau, des efforts doivent être faits pour institutionnaliser les réunions statutaires des organes des Unions hydrauliques et instaurer une vie associative au sein de ces structures intermédiaires de la FEPROBA.

Enfin, les GIE, membres des Unions Hydrauliques ne sont pas fonctionnels. Ces instances, en totale léthargie, doivent être redynamisées notamment par le biais de la promotion d'activités génératrices de revenus au profit des membres.

En somme, les performances organisationnelles et administratives de la FEPROBA et des unions hydrauliques se sont relativement améliorées depuis leur restructuration. Cependant, quelques contraintes majeures doivent être impérativement levées pour assister à un fonctionnement régulier de la FEPROBA, des Unions et des GIE. Il s'agit principalement de doter les Unions et les GIE de ressources leur permettant de mener des activités génératrices de revenus et de fournir des services au profit de leurs membres. Le retour de la CNCAS dans le financement de la riziculture irriguée pourrait être l'une des solutions qui rendraient à la FEPROBA et aux Unions Hydrauliques toute leur crédibilité. Il reste aussi attendu de ces organisations faïtières la diversification des partenaires et le développement de mécanismes internes de financement des activités d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, le Comité de Gestion du Matériel Agricole (**COGEMA**) a bénéficié d'un appui de la FEPROBA pour la réparation des moissonneuses batteuses. Malheureusement, cela n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière de célérité des opérations de récolte. En effet, les machines ont été sujettes à des pannes régulières leur octroyant ainsi des performances techniques très faibles.

La Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Bassin de l'Anambé (**MECA**) fait aussi l'objet d'une attention particulière. Pour les besoins de sa redynamisation, un Comité constitué de la SODAGRI (2 membres), de la FEPROBA (3 membres) et de la MECA (2 membres) est chargé de réfléchir sur un plan d'actions qui sera évalué au bout de six mois de mise en œuvre (juin – juillet 2015).

#### *d) Appui au fonctionnement de l'ASELBA*

L'Association des Eleveurs du Bassin de l'Anambé (ASELBA) tient ses réunions de bureau en fonction de la disponibilité des responsables et des échéances de remboursement du crédit revolving de 800 000 FCFA qu'elle a mis en place au profit de sa commission chargée des achats et vente. La dispersion géographique des membres du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration ne favorise pas un fonctionnement régulier des organes.

En janvier 2014, elle a été mise en relation avec le Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESOC) pour bénéficier de la ligne de crédit que celui-ci avait placé au niveau de la CNCAS au profit des producteurs de sa zone d'intervention. Cette initiative n'a pas abouti du fait des lourdes conditions d'accès au financement imposées aux bénéficiaires.

Aujourd'hui, les leaders de l'Association souhaitent que leur organisation soit un membre de droit de la FEPROBA. Les démarches administratives ont été effectuées et une réponse positive est attendue du côté des représentants des producteurs du Bassin de l'Anambé. Dans l'avenir, l'ASELBA devrait se rapprocher de la Maison Des Eleveurs (MDE) et des services techniques déconcentrés de la région de Kolda pour mieux défendre les intérêts de ses membres et bénéficier des appuis de l'Etat.

#### *e) Appui au fonctionnement des GPF en activité*

Les membres des Groupements de Promotion Féminine (GPF) s'activent essentiellement dans la riziculture, le maraichage, l'étuvage du riz et la commercialisation des produits agricoles. Certains sont des exploitants des périmètres aménagés tandis que d'autres évoluent au niveau des vallées rizicoles dont celles suivies régulièrement par la SODAGRI sont Kounkané, Saré Wogna, Tével. Pour financer les activités, certains ont mis en place un système de crédit revolving au moment où les autres sollicitent les ressources des institutions financières locales. Les membres se réunissent régulièrement pour établir le bilan de leurs activités. Cependant, il est noté que tous les membres ne sont pas impliqués dans la réalisation des activités. De même, des problèmes de circulation de l'information sont relevés.

### **1.2.2 Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs**

#### *a) Formation des producteurs*

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques des producteurs, des formations, des voyages d'étude et des visites d'échange sont organisés à leur intention en vue d'améliorer les pratiques culturales et de diffuser les innovations technologiques. En 2014, les activités réalisées et les résultats obtenus sont :

- la formation de 10 facilitateurs sur la technologie du Placement Profond des Engrais ;
- la formation de 24 producteurs sur la technologie de production de semences et les activités de post récolte ;
- la formation de 19 producteurs sur le Système Riz Intensif (SRI) ;
- la formation de 26 femmes étuveuses sur la gestion administrative et financière des Organisations Communautaires de Base et de 35 autres sur les techniques de marketing commercial et de communication ;
- la formation de 35 étuveuses de riz sur les techniques améliorées d'étuvage du riz ;
- la réception d'une délégation d'Organisations Paysannes de la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS), membres du Centre de Gestion et d'Economie Rurale (CGER). Les producteurs de la VFS et du Bassin de l'Anambé ont échangé sur des thèmes variés et se sont engagés à nouer des relations de partenariat.

Il faut préciser que les formations ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de 2014 de la FEPROBA financé par l'ONG VECO.

#### *b) Accès au crédit*

La SODAGRI et la FEPROBA ont travaillé ensemble pour le retour de la CNCAS dans le financement de la production rizicole au niveau des aménagements hydro-agricoles du Bassin de l'Anambé. Le tableau ci-après fait état de la situation du crédit des exploitants du périmètre aménagé vis-à-vis de la CNCAS pour la campagne hivernale 20014/2015 à la date du 17 décembre 2014.

**Tableau** : Situation du crédit des producteurs à la CNCAS à la date du 17/12/2014

Nom GIE	Num Compte	Montant Demandé	Montant Accordé	Montant Décaissé	Restant à débloquent
Union des GIE des Secteurs I et II	08005037 01K	54 743 100	54 743 100	18 465 756	36 277 344
Union des GIE des Secteurs III et IV	08002755 01D	61 997 400	61 997 400	56 352 373	5 645 027
Union des GIE des secteurs V	08003238 01A	41 810 580	41 810 580	18 420 670	23 389 910
Union des GIE des Secteurs G	08005048 01F	53 923 320	53 923 320	9 801 362	44 121 958
<b>TOTAL</b>		<b>212 474 400</b>	<b>212 474 400</b>	<b>103 040 161</b>	<b>109 434 239</b>

**Sources : CNCAS, décembre 2014**

En somme, le financement levé par la FEPROBA (103 040 161 FCFA), auprès de la CNCAS, a permis d'emblaver 583 ha soit 36% des superficies totales cultivées en riz (1613,15 ha) au niveau du périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé. Ce montant est utilisé pour l'acquisition d'intrants, les travaux de labour et la récolte.

Un système de remboursement du crédit est mis en place. La collecte est assurée par les unions en nature ou en espèce.

### 1.2.3 Productions animales

Les activités ont principalement tourné autour de l'appui conseil dans le cadre du suivi sanitaire et zootechnique des troupeaux au profit des agro-éleveurs lorsque les moyens logistiques l'ont permis.

Il y a eu également dans le cadre de l'utilisation de la ligne de crédit du Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Casamance (PDSOC) logée au niveau de la CNCAS, des projets ont été élaborés pour les membres de l'ASELBA pour les activités éligibles :

- la production et la commercialisation des aliments de bétail ;
- l'embouche bovine et ovine ;
- l'aviculture ;
- la collecte, la conservation, la transformation, le transport et la commercialisation d'animaux et de produits d'origine animale comme la viande, le lait et les peaux ;
- l'acquisition d'équipements agricoles et d'élevage, la construction de poulaillers, d'étables, de bergeries etc.

Dans le cadre de la relance des activités de l'ex Projet Agro Pastoral Intégré (PAPI), un certain nombre de contacts et de visites ont été enregistrés. La dernière en date (18 Décembre 2014) concerne l'Armée à travers l'ARSM, qui a envoyé des techniciens ( de l'ARSM et du Génie militaire) à Anambé dans l'optique d'évaluer les besoins en réparation des installations d'élevage pour une future reprise des activités en relation avec les forces armées nationales (Approvisionnement en viande). Cela s'est fait après la visite du Général NDAW qui a visité les infrastructures du PAPI le lendemain de la venue du CEMGA à Anambé (Novembre 2014).

Le manque de moyens (aucune moto pour le Service) et la faiblesse numérique des Conseillers en Élevage (2) ont concouru à une réduction de la zone d'intervention, laquelle zone se limite aux villages de Soutouré, Anambé, Saré Yoba et Kandia avec un niveau de présence assez bas.

### 1.2.4 Partenariats/Protocoles



**UICN** : le protocole se déroule normalement. Les différentes activités exécutées sont consignées dans le tableau ci-après :

ACTIVITES PREVUES	ACTIVITES REALISEES	RESULTATS OBTENUS	PERSPECTIVES
Partager avec les acteurs nationaux des résultats de l'étude sur les moyens d'existence des petits producteurs dans le bassin de l'Anambé (Hathie et Al).	Organisation d'un atelier de partage de l'étude (Hôtel Lagon, le 18 novembre 2013).	Les leçons apprises sur les défis à relever pour améliorer les conditions de vie des producteurs de l'Anambé sont partagées avec les acteurs nationaux, suscitant des débats pour trouver les	Une cinquantaine de participants ont pris part à la réunion (structures en charge des barrages, services techniques, administration, organisation de



		solutions appropriées.	producteurs, ONG, société civile, recherche, etc.).
Réaliser une étude comparative de la valeur actuelle nette des barrages de Niandouba et Confluent et du bilan financier pour l'Etat.	Élaboration de TDR et partage avec SODAGRI, Mise en place d'un comité de suivi, Investigation de terrain et rédaction du rapport.	Rapport provisoire élaboré et en cours de revue par l'équipe GWI.	Partage des résultats de l'étude avec la SODAGRI et le comité de suivi prévu en janvier 2015.
Réaliser d'une étude sur le conseil agricole dans les périmètres aménagés du Bassin de l'Anambé.	Élaboration de TDR et partage avec SODAGRI, Investigations de terrain Rédaction du rapport et soumission à la SODAGRI pour Finalisation du rapport	Rapport provisoire avec commentaires de la SODAGRI en cours de prise en charge.	Validation du rapport avec les acteurs locaux de l'Anambé et élaboration d'un plan d'action pour un CA qui répond aux besoins des producteurs.
Poursuivre l'activité d'élaboration de la charte du domaine irrigué de l'Anambé (initiée en juin 2013).	Tenue de six ateliers de validation du projet de charte avec les usagers, les services techniques, les CL, et l'administration territoriale (Bonconto, Médina Chérif, Kandia, Kandiaye, Saré Coly et Pakour) ; Organisation d'une réunion de la plateforme pour synthèse et partage des résultats des ateliers locaux ; Organisation d'un atelier régional de partage (Kolda, 29 septembre 2014).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une charte du domaine irrigué de l'Anambé partagée et adoptée par les acteurs de la région de Kolda.</li> <li>- Elaboration d'une feuille de route pour la phase test.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer un plan d'action pour la diffusion, la vulgarisation et le suivi de la mise en œuvre de la charte ;</li> <li>- appuyer les acteurs locaux à élaborer un modèle de convention entre les communes rurales et les investisseurs privés exploitant plus de 50 ha.</li> </ul>
Confection de dépliants sur les résultats de la vulgarisation des POAS (POAS, un outil de réduction des conflits fonciers)	Conception et impression des dépliants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats des POAS sont partagés avec plus d'acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer à faire pour que d'autres partenaires investissent dans les POAS.</li> </ul>

Certaines activités prévues n'ont pas été réalisées, faute de moyens financiers.

☞ **PPDC** : La SODAGRI a participé à l'atelier de validation du PTBA du PPDC en novembre 2014 à Ziguinchor. Il s'en est suivi l'élaboration d'un protocole de partenariat entre les deux structures, lequel document, déjà finalisé, définira ultérieurement le cadre de collaboration entre la SODAGRI et le PPDC durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

### **I.3 Bilan des investissements prévus en 2014**

Pour les programmes de maîtrise d'eau prévus en 2014, toutes les procédures de passation de marché ont été bouclées. Il ne reste que les réalisations physiques qui ont démarré dans le premier trimestre de l'an 2015, ce qui justifie les décaissements nuls notés.

La situation des marchés relatifs aux actions engagées en 2014 dans le cadre du PNAR. 2014 est la suivante : (situation au 31 décembre 2014)

Programmes	Actions	Sources de financement	Régions concernées	Prévisions 2014		Réalizations 2014		Explications écarts	
				Coûts (FCFA)	Extrants	Coûts(FC FA)	Extrants	Coûts	Extrants
Amélioration et Sécurisation de la base productive	PASAEL /Aménagement 3 180 ha dans le Bassin de l'Anambé pour la production de riz	IDA (Banque Mondiale) /Etat	Kolda	1 946 106 791	3180 ha réhabilités	0	0 ha réhabilités	Pas de décaissement à cause du non démarrage des travaux	Retard dans les procédures de marchés qui ont été notifiés qu'en décembre 2014
	PASAEL/Aménagement de 200 ha de PPI dans les Bas-fonds et Vallées des CR de Sinthiang Koundara, Bonconto et Wassadou (Département Vélingara)	IDA (Banque Mondiale) /Etat	Kolda	490 473 325	200 ha réhabilités	0	0 ha réhabilités	Pas de décaissement à cause du non démarrage des travaux	Retard dans les procédures de marchés qui ont été notifiés qu'en décembre 2014
	Fourniture transport et pose d'équipements hydromécaniques pour les stations de pompages (SPA, SP3, SP4 et SP5) et les barrages (Niandouba et Confluent)	IDA (Banque Mondiale) /Etat	Kolda	700 000 000	- Les stations de pompage SPA, SP3, SP4 électrifiés ; - les 2 barrages réhabilités	0	- 0 station de pompage électrifiée ; - Aucun barrage réhabilité	Pas de décaissement à cause du non démarrage des travaux	Retard dans les procédures de marchés qui ont été notifiés qu'en décembre 2014
	Etude/Stratégie de maintenance des infrastructures hydro agricoles	BCI	Kolda	30 000 000	Une stratégie de maintenance des IHA existe et est fonctionnel	0	Stratégie non élaborée	Etude non réalisée	Retard dans le lancement du marché
Augmentation de la production et de la	Renforcement de capacités des OP et des transformateurs (Bassin Anambé et vallées)	IDA (Banque Mondiale) /BCI	Kolda		Les capacités des producteurs sont renforcées	0	Aucun producteur formé	Le marché non réalisé	Retard dans le lancement du marché

<b>productivité</b>	PASAEL/Acquisition de matériel agricole (Bassin Anambé) : 3 tracteurs, 4 moissonneuses batteuses, 15 (motofaucheuses, batteuses, décortiqueuses à riz)	IDA (Banque Mondiale) /BCI	Kolda	533 169 425	Acquisition de matériel agricole cité pour le périmètre aménagé	0	<b>0 matériel livré</b>		<b>Retard dans les procédures de marché qui a été notifiée qu'en décembre 2014</b>
<b>Valorisation et mise en marché des produits agricoles</b>	Construction de 03 magasins de stockage dans les communes de Wassadou, Bonconto et Sinthiang Koundara	IDA (Banque Mondiale) /BCI	Kolda	38 418 549	Les trois (3) magasins de stockage sont construits et livrés aux producteurs	0	<b>Pas de magasin construit</b>	<b>Pas de démarrage des travaux de construction</b>	<b>Retard dans les procédures de marché qui a été notifié dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 2015</b>
<b>Pilotage de la SODAGRI</b>	Construction du siège de la SODAGRI	BCI	Kolda	<b>A compléter</b>					<b>A compléter</b>

## II. PERSPECTIVES POUR 2015 (à Court Terme)

### II.1 Prévisions de mise en valeur en riz

#### 2.1.1 Au niveau du Périmètre Aménagé

L'année 2015 va correspondre à la deuxième année de mise en œuvre du volet riz du PRACAS dans lequel les objectifs assignés à la SODAGRI dans le Périmètre Aménagé sont consignés dans le tableau ci-dessous

CAMPAGNE	SUPERFICIES (ha)	RENDEMENT* (T/ha)	PRODUCTION (T)
CS 2015	2000	6	12 000
Hivernage 2015	4000	6	24 000
<b>TOTAL</b>			<b>36 000</b>

\*rendement moyen

La Contre saison 2015 n'a pas eu lieu pour cause de travaux de réhabilitation qui ont démarré au mois de janvier. La campagne d'hivernage devrait se dérouler normalement et dans le respect du calendrier cultural car la réception définitive des travaux est prévue en fin juin.

Sur les 4000 ha prévus en hivernage, 1000 ha seront exploités sur financement de la CNCAS, 2000 ha dans le cadre de protocole avec le PPDC et 300 ha par l'ARSM.

Un programme de reconstitution et sécurisation du capital semencier avec l'emblavure de 500 ha de semences de RI ;

#### 2.1.2 Au niveau des vallées et bas-fonds

La SODAGRI, devant piloter le développement de la riziculture pluviales dans les zones Sud, Sud-Est et Centre du Sénégal prévoit d'accompagner pour cette présente campagne agricole à la mise en valeur de près de **16 000 ha (ajoutés aux 4000 ha du PA font les 20 000 ha ???)** dans les vallées et bas-fonds, dont 3000 ha dans le cadre de protocole avec le PPDC qui envisage de mettre en place des facteurs de production (intrants de qualité, matériel agricole, etc.) pouvant contribuer à l'amélioration des niveaux de rendement.

L'acquisition de semences pour le pluvial se fera selon le même procédé utilisé lors de la dernière campagne agricole.

## II.2 Financement de la campagne rizicole 2015-2016

Le processus de l'accès au crédit de campagne des producteurs du Bassin de l'Anambé regroupés au sein de la FEPROBA se poursuit. Le remboursement du crédit contracté lors de la

précédente campagne agricole se poursuit et ne devrait pas souffrir car le PPDC, dans le cadre d'un protocole en cours de finalisation avec la FEPROBA, doit lui acheter près de 1364 tonnes de semences de Base (N4, N6 et Wita 9) et R1 constitués de variétés Sahel. Le montant de cette transaction est estimé à cinq cent quarante-neuf millions six cent dix mille trois cent (549.610.300 F CFA), et le règlement sera effectué dans les comptes de la faitière logés au niveau de la CNCAS. Cette dernière défalquera le montant qui lui est due par la FEPROBA qui pourra prétendre à un nouveau prêt pour l'exploitation de 1000 ha.

Par ailleurs les remboursements des semences PNAR se poursuivent et vont être finalisés (Voir Annexe situation remboursement à la date du 20 mai 2014)

Toutes les activités seront menées dans un cadre de réseau partenarial (UICN, PPDC, FNRAA, ARSM, AfricaRice, Universités et Écoles de formation, etc.)

### **II.3 Investissements prévues en 2015**

En 2015, la SODAGRI prévoit :

- De poursuivre les actions engagées en 2014 et qui n'ont pas abouti ;
- De réaliser les nouveaux investissements prévus en 2015.

Le tableau suivant donne un aperçu des perspectives à court terme (2015)

Tableau : Activités prévues en 2015

<b>AMENAGEMENT / REHABILITATION DE SUPERFICIES RIZICULTIVABLES</b>				
<b>TRIMESTRE 1</b>	<b>TRIMESTRE 2</b>	<b>TRIMESTRE 3</b>	<b>TRIMESTRE 4</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>PASAEL/Aménagement 3 180 ha dans le Bassin de l'Anambé pour la production de riz</b>				
<i>Réalisation y/c contrôle des travaux</i> Emission de l'ordre de service et début des travaux	- Réception des travaux.	- Mise en valeur	- Mise en valeur	
<b>PASAEL/Aménagement de 200 ha de PPI dans les Bas-fonds et Vallées des CR de Sinthiang Koundara, Bonconto et Wassadou (Département Vélingara)</b>				
<i>Réalisation y/c contrôle des travaux</i> Emission de l'ordre de service et début des travaux	- Réception des travaux.	- Mise en valeur	- Mise en valeur	
<b>PASAEL/Fourniture transport et pose d'équipements hydromécaniques pour les stations de pompes et les barrages (Niandouba et Confluent)</b>				
<i>Réalisation y/c Contrôle des travaux</i> Emission de l'ordre de service et début des travaux	Réception SP (A, 3, 4) réhabilités et électrifiés Réception des 2 barrages réhabilités	- Mise en valeur	- Mise en valeur	

<b>PNAR/Aménagement de 500 ha de PPI dans la région de Kolda</b>				
Lancement du marché, Sélection des entreprises	- Signature des marchés et émission des ordres de service	- Réception des travaux et - Mise en valeur	- Mise en valeur	
<b>PNAR/Réhabilitation de 850 ha du périmètre aménagé</b>				
Lancement du marché, Sélection des entreprises	- Signature des marchés et émission des ordres de service	- Réception des travaux et mise en valeur	- Mise en valeur	
<b>PNAR/Réhabilitation et équipement et électrification des stations de pompage secteurs 5 et G</b>				
Lancement du marché, Sélection des entreprises	- Signature des marchés et émission des ordres de service	- Réception des travaux et - mise en valeur	- Mise en valeur	
<b>Etudes APS,APD/DCE et EIES du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal (Projet Tiers Sud)</b>				
Lancement du marché, Sélection des cabinets	- Signature des marchés et émission des ordres de service	- Réception des livrables	- Lancement des marchés de travaux	<b>si le financement est disponible.</b>
<b>Etudes pour l'aménagement de 5000 ha de petits périmètres irrigués dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor (Dans le cadre du protocole SODAGRI / PPDC)</b>				
- Finalisation des dossiers de marchés  - Demande de Manifestation d'intérêt, Termes de référence et demande de proposition.  - Envoi au (PPDC	- Lancement du marché, sélection du cabinet, signature du marché, émission de l'ordre de service et début des prestations	- Réception des livrables et Lancement des marchés de travaux		<b>si le financement est disponible</b>



/IDA)pour ANO				
<b>APPUI AUX PRODUCTEURS</b>				
<b><u>TRIMESTRE 1</u></b>	<b><u>TRIMESTRE 2</u></b>	<b><u>TRIMESTRE 3</u></b>	<b><u>TRIMESTRE 4</u></b>	<b><u>OBSERVATIONS</u></b>
<b>P<sup>N</sup>AR/Acquisition de Matériels Agricole destinés aux Vallées de Kolda (06 Tracteurs, 06 Décortiqueuses, 06 Moissonneuse batteuses, 10 batteuses, 06 motoculteurs, 10 pulvérisateurs)</b>				
Avis de non objection de la DCMP et lancement des marchés	Signature du marché et commande	Réception et livraison du matériel		
<b>P<sup>A</sup>SAEL/Acquisition de matériel agricole (Bassin Anambé) : 3 tracteurs, 4 moissonneuses batteuses, 15 unités de chaque type (motofaucheuses, batteuses, décortiqueuses à riz)</b>				
Réception et livraison aux producteurs	-	-	-	Les 3 tracteurs et les 4 moissonneuses batteuses réceptionnés et livrés en février 2015
<b>P<sup>A</sup>SAEL/Construction de 03 magasins de stockage pour les Communes de Sinhiang Koundara, Wassadou et Bonconto</b>				
Notification du marché et Emission ordre de service et début des travaux	Réception des travaux.			
<b>P<sup>A</sup>SAEL/Renforcement de capacités des producteurs</b>				

- Evaluation des offres (techniques et financières) - ANO DCMP et BM - Sélection d'un consultant	Déroulement et fin de la formation			L'activité doit être réalisée avant fin juin correspondant à la fin du PASAEL
<b>PASAEL/Appui à la commercialisation</b>				
- Elaboration TDR pour DAO - ANO DCMP et BM pour DAO - Lancement du marché	-Sélection cabinet et élaboration d'un Système d'Information sur les marchés agricoles (SIM)			L'activité doit être réalisée avant fin juin correspondant à la fin du PASAEL
<b>PILOTAGE DE LA STRUCTURE</b>				
<b><u>Prévisions pour 2015 par trimestre</u></b>	<b><u>Prévisions pour 2015 par trimestre</u></b>	<b><u>Prévisions pour 2015 par trimestre</u></b>	<b><u>Prévisions pour 2015 par trimestre</u></b>	